

Terrain en commun et pourtant divorce

Par **LHOMME ARTOIS**, le **29/09/2015** à **15:59**

bonjour

actuellement divorcée depuis 2013, nous avons encore un bien commun avec mon ex (terrain 7000m²) or depuis 2010 (séparation de corps) j'assume l'entretien et la taxe foncière qui arrive à son nom mais me la transmette par le biais des enfants .

Comment pourrais je procéder afin de le donner à mes filles (j'avais fais venir un agent immobilier qui ne voulais pas l'estimer car pour lui pas un terrain agricole mais un terrain de loisirs) en effet terrain très propre et très entretenu mais cadastralement terrain agricole .

Comment je pourrais procéder
cordialement

Par **youris**, le **29/09/2015** à **16:33**

bonjour,

vous ne pouvez donner que ce qui vous appartient.

le terrain est en indivision, il faut que votre ex soit d'accord pour faire cette donation.

salutations